



syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
membre du SER (syndicat des enseignant-es romand-es, de l'Intersyndicale
des Enseignants BEJUNE & de la FPS (formation professionnelle suisse)
Pierre-Alain Porret, président
Rue du Castel 21 – 2024 St-Aubin
pierre-alain.porret@saen.ch

Cernier, le 2 novembre 2022

Résolution

Pour soutenir PRIMA, abrogeons l'arrêté !

Considérant premièrement :

- la grande qualité du projet d'enseignement par immersion PRIMA ;
- l'investissement sans faille, depuis plusieurs années, des enseignant-es qui y sont déjà engagé-es ;
- les résultats positifs et encourageants du suivi scientifique mené auprès de la première volée ayant accompli un cursus PRIMA complet...

mais tenant compte aussi de :

- la volonté affichée d'ouvrir une filière PRIMA dans chaque centre scolaire ;
- l'assèchement presque total des enseignant-es bilingues encore disponibles pour le projet ;
- la difficulté d'engager des enseignant-es provenant de cantons germanophones ;
- le faible nombre d'étudiant-es actuellement en filière bilingue à la HEP BEJUNE ;
- l'absence de mention du bilinguisme dans le mandat de base des enseignant-es ;
- l'absurdité de prétendre que des enseignant-es non-bilingues pourraient enseigner en immersion au terme d'une formation langagière et didactique au rabais ;
- la réalité des pressions exercées dans certains collèges pour que des enseignant-es entrent dans ce projet par la contrainte...

le SAEN demande aux autorités compétentes :

- d'abroger immédiatement l'obligation pour tous les centres scolaires de démarrer au moins une filière PRIMA dans chaque centre scolaire dès 2027 (concept cantonal de l'enseignement des langues du 8 juillet 2019, rapport 19.020, point 3.2.4) afin de poursuivre le développement du projet lorsque les disponibilités humaines et financières le permettront,
- de faire cesser immédiatement, dans toutes les écoles, toute pression sur les enseignant-es afin de les contraindre à entrer dans ce projet contre leur gré ;
- de reconnaître et de valoriser le travail fourni par tou-tes les enseignant-es engagé-es volontairement dans ce projet, ou qui s'y engageront à futur ;
- d'inclure les syndicats et les associations de parents dans la réflexion concernant le projet.

*Cette résolution a été adoptée
par l'Assemblée des Délégué-es du SAEN le 20 septembre à Gorgier,
et par l'Assemblée Générale lors de la Journée Syndicale du 2 novembre 2022,
afin d'être remise aux autorités du DFDS.*

Pierre-Alain Porret
SAEN - président